



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Seize Janvier à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian,
NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy
Secrétaire de séance : Loïc GAUDIN
Assistait également : Marylore SECHET, secrétaire de Mairie

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

Date de la Convocation :
5 Janvier 2023
Date affichage de la
convocation
5 Janvier 2023

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la précédente convention de réalisation expirant le 31 décembre
2022,
Vu la précédente convention de partenariat CDG86-CDC expirant le 31
décembre 2022 et prorogée par avenant à compter du 1^{er} janvier
2023,
Vu la délibération n°2022/062 du conseil d'administration du centre
de gestion de la Vienne en date du 9 décembre 2022,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de
réalisation des dossiers CNRACL signée entre le Centre de Gestion et
la commune de Genouillé du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre
2022 pour une prorogation jusqu'au 31 décembre 2023.
- Précise que au-delà de cette date, la convention sera
considérée comme caduque et que les autres dispositions de la
convention demeurent inchangées.

OBJET

Délibération n° 01/2023
Avenant convention de
réalisation des dossiers
CNRACL
**

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 17 Janvier 2023
Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20230116-D01_2023-DE
Reçu le 23/01/2023